

## RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET RENFORCEMENT DE BERGES SUR LA CHARENTE A CIVRAY (86400)

Finalisation des travaux de restauration de la continuité écologique sur le site de Roche à Civray, dans la continuité des travaux réalisés en 2020, par la **suppression d'un seuil transversal et par un renforcement des berges**, par enrochement, pour stopper leurs érosions, les sécuriser et permettre une meilleure répartition des débits dans les 2 bras de La Charente.

En complémentarité, la **commune de Civray**, propriétaire du site, **a installé une passerelle**, afin de valoriser cette zone très touristique et permettre une plus grande itinérance.

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

**Période de réalisation et durée des travaux :** du 2 au 13 octobre 2023

### Présentation des objectifs :

#### Restaurer la continuité écologique :

- restaurer la libre circulation des organismes vivants et le transport sédimentaire,
- restaurer les habitats et améliorer la capacité d'accueil du milieu,
- limiter les problèmes de dégradation de la qualité des eaux et favoriser les capacités auto-épuratrices du cours d'eau,
- enlever un obstacle aux écoulements susceptibles d'accumuler des embâcles,
- valoriser le site par la pose d'une passerelle,
- communiquer sur les engagements de la collectivité de tendre vers le Bon Etat Ecologique de la vallée de La Charente et de ses affluents et sensibiliser sur des travaux d'aménagement visant à restaurer la continuité écologique.



Seuil avant travaux (vue amont et aval)



Bras après suppression du seuil (vue amont et aval)



Berges avant / après travaux



## Descriptif technique des travaux :

- Elagage et/ou abattage de la ripisylve sur le site,
- Création d'une piste d'accès au chantier et d'une plateforme de stockage des matériaux,
- Suppression et évacuation du seuil bétonné,
- Pose des enrochements sur les 2 berges,
- Création des 2 massifs béton (2m x 2m x 2m) pour recevoir la passerelle,
- Comblement entre l'enrochement et la berge existante avec un mélange terre/brut d'abattage,
- Pose de la passerelle,
- Pose du géotextile et remise en état du site.

**Entreprise / Régie :** Merceron TP / Agents du SABAC

## Descriptif financier et plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT – PERIGNE SAVIGNE			
DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Installation et repli du chantier	5 120.00	Agence de l'Eau Adour Garonne	8 064.36
Travaux et mise en œuvre	10 411.06	Région Nouvelle Aquitaine	2 016.08
Matériaux	2 429.80	Conseil Départemental de la Vienne	6 048.25
Porter à connaissance et DLE	2 200.00	CC Civraisien en Poitou	4 032.17
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 160.86</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 160.86</b>

## Etat des lieux avant / après :

**Avant :** Le seuil bétonné, transversal au fleuve et sans utilité, situé sur le bras secondaire, limitait le transit piscicole et sédimentaire, occasionnait une sous-alimentation du bras et nécessitait une maintenance quotidienne, car très souvent réceptacle d'embâcles.

Berges attenantes très érodées, instables et dangereuses.

Secteur du site touristique pas exploité, car aucune itinérance possible.

**Après :** Rétablissement de la continuité écologique et meilleure répartition hydraulique dans les 2 bras.

Sécurisation des berges et valorisation du site par la pose de la passerelle.

## Informations sur les aspects administratifs

Rédaction d'un « Porter A Connaissance » pour le renforcement de berges et l'implantation de la passerelle (arrêté N°2023/DDT/SEB/407 du 18 août 2023)

Dossier Loi sur l'Eau pour la suppression du seuil (arrêté N°2023/DDT/SEB/462 du 21 septembre 2023)

## Suivi mis en place :

Suivi photographique

## Commentaires :

Ce projet a été réalisé en concertation et échanges avec les élus de la commune de Civray et les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, kayakistes, ...)

Tous les frais inhérents à la passerelle ont été pris en charge par la commune (massifs béton, passerelle et pose)

## Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Jérôme Mémin – 06 76 21 31 99 – [rivieres@civraisienpoitou.fr](mailto:rivieres@civraisienpoitou.fr)

Président de la commission « Eaux, assainissement et rivières » : Philippe BELLIN (13<sup>ème</sup> Vice-Président de la CC du Civraisien en Poitou et Maire de Valence en Poitou)

Délégué communautaire SABAC : Thierry NEEL (Maire d'Asnois)